



Réparation voiture

Par Littleturtle08

Bonjour,

J'ai récemment fait réviser ma voiture dans la concession dans laquelle j'ai achetée ma voiture. Avant la révision, je leur ai fait part d'un bruit anormal. Ils m'ont appris qu'il y avait une fuite au niveau des amortisseurs arrières et ils ont établi un devis pour les remplacer d'un montant de 800 euros. Je trouve évidemment le montant du devis élevé. Evidemment la garantie constructeur ne peut s'appliquer car c'est de l'usure. Pour information ma voiture a 51000 kms.

J'ai donc contacté un autre garage pour établir un autre devis mais ce garage me demande de leur déposer la voiture cette semaine et donc de l'immobiliser alors que je ne veux qu'un devis comparateur. Ma question est la suivante : sont-ils dans leur droit de garder ma voiture (que j'utilise évidemment pour aller travailler)

Merci pour votre retour.

Par jpgroussard

Bonjour,

pour le remplacement d'une pièce (amortisseurs dans votre cas) le garage n'a pas besoin de voir ou d'immobiliser une voiture. Vous donnez la carte grise de votre voiture et les garagistes ont les prix des pièces et les prix de la main d'oeuvre, c'est extrêmement simple d'avoir un autre devis.

C'est évident, le garagiste perdra 15-30 minutes pour vous faire le devis sans aucune garantie de faire lui-même la réparation donc il n'est pas très emballé de vous le faire.

Solution : allez voir plusieurs garagistes et il y aura plus de chance d'avoir un deuxième devis.

Mais dans votre cas, je ne suis pas certain que votre bruit soit lié à la fuite des amortisseurs. Allez dans un autre garage et dites-leur uniquement (et ne dites surtout pas le premier diagnostique) pour le bruit anormal. Comme ça vous aurez un deuxième AVIS sur votre bruit.

Cdt